REGLEMENT PARTICULIER RALLYE DE REGULARITE HISTORIQUE 2014

REGLEMENT PARTICULIER

12^{ème} RONDE AUTOMOBILE DE LA MAYENNE ACO

30 SEPTEMBRE 2017

RALLYE TOURISTIQUE D'ORIENTATION ET DE NAVIGATION

PROGRAMME - HORAIRES

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : 7 Septembre 2017

Vérifications administratives : 30 Septembre à partir de 7h 30.

Heure de mise en place du parc de départ : 7 h00 à 9h00 à MAYENNE Quai de Waiblinguen

Briefing des pilotes : 9h.

Départ de MAYENNE Quai de Waiblinguen à 9h 30.

Arrivée à MAYENNE vers 18h30.

ORGANISATION:

L'AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST par sa commission départementale de la MAYENNE organise le 30 SEPTEMBRE 2017 la 12ème RONDE AUTOMOBILE DE LA MAYENNE ACO. Rallye TOURISTIQUE D'ORIENTATION ET DE NAVIGATION ouvert aux véhicules anciens, sportifs et de prestige même récents.

Comité d'Organisation

Président : BARREAUD Pierre Commission départementale de l'ACO pour la MAYENNE.

Pierre.barreaud53@orange.fr

Tèl: 06 42 58 29 38

Organisateur technique

Commission départementale de l'Automobile Club de l'Ouest pour la Mayenne, 16 Impasse des Fleuristes 53000 LAVAL : (Président Pierre BARREAUD).

Organisation :

- Administrateur de l'ACO et Président pour la Mayenne : Pierre BARREAUD licence FFSA n° 208713.
- Administrateur de l'ACO : Philippe LERICHE.
- Et les membres de la commission départementale de l'ACO pour la Mayenne.

I - VERIFICATIONS

ADMINISTRATIVES : AVANT LE DEPART L'ORGANISATION VERIFIERA LES PERMIS DE CONDUIRE L'ASSURANCE A JOUR DU VEHICULE ET LA CARTE GRISE DE CELUI-CI.

ARTICLE 2. ASSURANCES

L'Automobile Club de l'Ouest a souscrit une assurance RCP et une assurance spécifique pour l'organisation du rallye.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

- 3.1. DEMANDE D'ENGAGEMENT INSCRIPTIONS
- 3.2. Toute personne qui désire participer à la 12ème ronde auto de la Mayenne ACO doit adresser la demande d'engagement du rallye ci-jointe, dûment complétée, avant le 7 Septembre 2017 impérativement.
- 3.3. Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures maximum.
- 3.4. Les droits d'engagement sont fixés :

A:85 € Adhérent ACO:75 €

- Ils comprennent :
- 2 plaques de rallye. Café croissant de l accueil. 2 déjeuners le midi dans une ferme auberge et Cocktail de fin de rallye avec accueil par le Maire de Mayenne.
- La prime d'assurance souscrite par l'organisateur conformément à l'application du décret 2006-554 du 16 mars 2006
- 3.5. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.
- 3.6. Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier comme spécifié sur le formulaire d'engagement

Le premier pilote doit être en possession d'un permis de conduire

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant l'épreuve, un équipier doit être titulaire du permis de conduire.

ARTICLE 4: VOITURES EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES ADMISES

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française pour un usage normal sur route ouverte dans leur intégralité.

Ceintures de sécurité : elles sont obligatoires si le véhicule est muni d'origine des points d'ancrage correspondants.

Gilets fluorescents : un par membre d'équipage et un triangle

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. DESCRIPTION

La 12^{ème} ronde auto de la Mayenne ACO représente un parcours de180kms. Elle est divisée en 2 étapes.

ELLE SE DEROULERA SUR LE NORD-EST DU DEPARTEMENT DE LA MAYENNE SUR UN DES SITES LES PLUS PITTORESQUES EN EMPRUNTANT LES PETITES ROUTES.

Un road book sera remis le matin sur la ligne de départ : Il sera sous forme de notes précises, de directions à prendre fléchées et de 2 cartographies SIMPLES.

6.2. CIRCULATION

Les concurrents devront se conformer strictement aux règles du code de la route, le rallye se déroulant sur route ouverte à la circulation.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1. DEPART

L intervalle de départ entre les voitures sera d'une minute Le départ sera donné en conformité avec le programme

7.2 DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

CONTROLES DE PASSAGES:

Tout le long du parcours et afin de veiller aux passages des concurrents des contrôleurs de l'organisation seront présents pour aider ceux qui connaitraient des difficultés.

Les concurrents, dans le souci de pouvoir d''eux même vérifier qu'ils sont sur la bonne direction, auront à relever des panneaux ACO revêtus de lettres.

ASSISTANCE:

Deux véhicules d'assistance suivront le rallye avec 4 mécaniciens qui seront à la disposition des concurrents et qu'ils pourront joindre à tout moment en cas de problème sur la route.

ARTICLE 8. RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

AUCUN CLASSEMENT

La 12ème ronde est un rallye touristique exclusivement.

- 3 -